



Commune de CUZIEU

Téléphone : 04 79 81 70 03
Email : mairie.cuzieu01@wanadoo.fr

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 décembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de CUZIEU, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Laurence CROSNIER, Maire.

Présents : Mmes CROSNIER, MARCHAND, POZZO et SEGUIER.
Mrs ALBERT, DEVENAT et MICHEL.

Absents excusés : Mme ROESCH (pouvoir donné à Mme CROSNIER), Mrs GUSMEROLI
(pouvoir donné à Mme MARCHAND) et VINIACOURT

Absente non excusée : Mme AMEEUW
Secrétaire de séance : Mme SEGUIER

Madame le Maire ouvre la séance en demandant l'approbation du procès-verbal de la séance précédente (séance du 20/09/2023) envoyé par mail à l'ensemble des membres. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Madame SEGUIER se porte volontaire pour être secrétaire de la présente séance.

Ordre du jour

1. Travaux effectués, en cours et à venir
2. Commande groupée pour la reliure des registres d'état civil : convention avec la Communauté de communes Bugey Sud
3. Désignation d'un référent déontologue de l' élu local : convention d'adhésion au dispositif « Référent déontologue Elus » proposé par le Centre de Gestion de l'Ain
4. Communauté de communes Bugey Sud : rapport d'activité 2022
5. Agents communaux : prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
6. Informations et questions diverses

Synthèse de la séance :

1. Travaux effectués, en cours et à venir

- Eau : chloration mise en place début décembre.
- Fibre optique : la Mairie et les 2 appartements ont été reliés.
- Isolation partie « atelier » du local communal faite par Evan GIRERD, l'agent communal : 132,47 € TTC
- Abattage de l'arbre à proximité de l'abri de bus du lavoir à Vollien : merci à Sébastien GUSMEROLI et Valentin MICHEL pour leur intervention efficace.
- Infiltration toit-terrasse, entrée salle d'activités : attente d'une météo plus clémente pour l'intervention de l'entreprise BARRAS étanchéité de Murs-et-Gélignieux. Merci à l'entreprise

Faure-Girerd qui est venue en urgence pour mettre un produit d'étanchéité qui, jusque-là, est efficace.

- Voirie : projet de réfection de la partie basse de la route de Fesnes en 2024, montant du devis : 93 060,35 € TTC. Ces travaux seront à valider début d'année prochaine par la commission voirie de la CCBS (qui a la compétence).

Projet de sécurisation de la RD31C (agglomération Vollien) présenté par Stéphanie MARCHAND : mise en place de 2 chicanes composées de 4 zones en résine jaune entourées d'une bande blanche de 10 cm, de 24 balises et de 4 panneaux « flèche ». Montant du devis de l'entreprise SIGNATURE : 6 609,55 € TTC. Les membres présents se montrent favorables à ce projet. Madame le Maire rappelle que le Département avait pour projet de refaire le revêtement avec un coût restant à charge pour la commune d'environ 6 500 € TTC (reprise des bordures + mise à la côte des ouvrages d'assainissement). Si le budget communal 2024 le permet, ce projet entrera dans la programmation des travaux futurs.

- Projet de rénovation des fours banaux : une aide de 4 853 € a été accordée par le Département. Montant total des travaux : 16 178,28 € HT. Rencontre avec le nouveau référent local de la Fondation du Patrimoine (Mr COËN de Talissieu) et visite des fours. Il se renseigne pour la mise en place d'un financement participatif (bulletin de dons) début 2024.

2. Commande groupée pour la reliure des registres d'état civil : convention avec la Communauté de communes Bugey Sud

Dans l'objectif d'un gain économique et suite au recensement des communes intéressées, la CCBS va contractualiser avec l'entreprise SEDI. Afin de définir les conditions de refacturation par la CCBS à la commune, il convient de signer une convention.

Coût : 89 € HT pour un registre de 250 feuillets.

La CCBS prend en charge les frais de transport.

Délibération : Les membres présents autorisent Madame le Maire à signer la convention.

3. Désignation d'un référent déontologue de l' élu local : convention d'adhésion au dispositif « Référent déontologue Elus » proposé par le Centre de Gestion de l'Ain

Comme évoqué lors du précédent Conseil Municipal, les élus ont le droit de consulter un référent déontologue. Une demande de mutualisation avait été faite avec la CCBS. Aucune piste n'étant attractive, la CCBS propose d'adhérer au dispositif « Référent Déontologue Elus » créé par le CDG01 pour les élus locaux Aindinois. Le CDG01 a désigné M. Jean Pierre SUETY comme référent déontologue des élus. A présent retraité, M. SUETY a été près de 20 ans dans le monde territorial en exerçant les fonctions de DGS au sein d'une collectivité, puis a intégré la magistrature. Coût de la consultation : 80 €.

Délibération : Les membres présents autorisent Madame le Maire à signer la convention.

4. Communauté de communes Bugey Sud : Rapport d'activité 2022

Madame le Maire informe le Conseil que ce rapport est disponible et sera envoyé à chaque membre du Conseil Municipal pour consultation.

5. Agents communaux : prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Possibilité de création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la fonction publique territoriale suite au décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023.

Pour être éligibles à cette prime, les agents doivent avoir été recrutés avant le 01/01/2023, être employés et rémunérés par un employeur public au 30/06/2023, avoir perçu une rémunération brute ne dépassant pas 39 000 € sur la période du 01/07/2022 au 30/06/2023 (soit 3 250 € en

moyenne par mois). Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent.

Le Comité Social Territorial du CDG01 a émis un avis favorable pour la mise en place de cette prime.

Les 3 agents rentrent dans ces critères. Leur rémunération brute sur la période du 01/07/2022 au 30/06/2023 étant inférieure ou égale à 23 000 €, le montant de la prime en fonction du barème réglementaire et de leur quotité de travail est le suivant :

Laetitia THOMASSET : 457,14 €

Evan GIRERD : 380,95 €

Gisèle MORAND : 104,76 €

Total à la charge de la collectivité : 942,85 €

Délibération : Les membres présents se portent favorables à l'instauration de cette prime.

6. Informations et questions diverses

- Demande d'occupation de la salle d'activités le dimanche 17 décembre 2023 pour une animation de Noël par Nane Déco (décoratrice événementiel) : acceptée à titre gratuit.
- Commission sociale : distribution des colis de fin d'année aux aînés de la commune (personnes de plus de 75 ans). Cette année 54 personnes sont éligibles.
- Bulletin municipal en cours d'élaboration pour une distribution la première semaine de janvier. Date d'impression et d'assemblage : le jeudi 28 décembre 2023 à 09h00.
- Cérémonie des vœux : le dimanche 14 janvier 2024 à 11h00.

Séance levée à 20h00.

Le présent procès-verbal est établi conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est approuvé lors de la séance du conseil municipal du 21 FEV. 2024 .

Le Maire
Laurence CROSNIER



La secrétaire de séance
Ludivine SEGUIER